Commission départementale Football à 7
PV n° 1 du 19 JUILLET 2017

Présents Olivier CORNUAUD, Jean Claude LEBATTEUX, Jean Bernard ROUSSEAU, Gérard NEGRIER
Excusés Didier DREUX, Florian FREMEAUX, Cédric LORIOT

A. Ordre du jour

a) Rôle des membres de la commission :

Responsable du Football à 7	Gérard NEGRIER
Animateur de la commission	Cédric LORIOT
Secrétaire	Jean Claude LEBATTEUX
Responsable du règlement	Olivier CORNAUD

La définition des rôles des membres de la commission seront définies lors de la réunion du 7 août 201.

b) Mettre à jour le règlement :

Article N° 5
- Supprimer la ligne en demandant aux clubs de fournir la liste de chacune de leurs équipes
- Les clubs libres n'auront plus que 3 joueurs au lieu de 4 ; à afficher sur leur feuille de match du jour ayant participés à la journée précédente
- Un report de match peut s'effectuer en ayant l'accord des 2 clubs et de la commission, avec la proposition d'une nouvelle date. Le club demandeur doit faire la démarche.
- Le nombre de divisions, la composition des groupes ainsi que les règles relatives aux montées et descentes sont laissés à la disposition de la commission d'organisation compétente aux regards du nombre d'équipes engagées en championnat.

- **Article N° 6**
  - L'attribution des points en championnat est comptée comme suit :

Match Gagné	3 points
Match perdu	1 point
Match perdu sur le terrain	0 point
Match perdu par pénalité ou forfait	- 1point

  - Aucune priorité donnée à une équipe 1 sur une équipe 2, 3 ou 4 etc…

- **Article N° 12**
  - Surface de réparation, 10 mètres de chaque côté des buts et profondeur 13 mètres.

Les coups francs :

- Tous les coups francs dans la surface de réparation, en dehors de la surface désignée face au but, sont ramenés sur la ligne des 13m sans mur de l'équipe défendant à 13m.
- L'équipe recevante sera chargée de marquer les 13m par une pose d'un cône ou une marque de peinture ou autre.
- Sur tous les coups francs, aucun contact n'est toléré sur le gardien sinon coup franc à l'équipe adverse.

Organisation des Coupes, District et Challenge,

- Pour les clubs libres, 3 joueurs ayant participé à la journée précédente du championnat foot à 7 doivent être inscrits sur la feuille de match du jour.
- A partir des ¼ de finales, aucun joueur n'ayant participé aux phases éliminatoires ne peut prétendre à évoluer dans la compétition, sinon match perdu sur tapis vert pour l'équipe fautive.

Monsieur NEGRIER annonce aux membres de la commission d'essayer de recruter d'autres personnes au sein de cette commission pour éventuellement veiller au bon déroulement des matchs sur les terrains.

Prochaine réunion de la commission programmée le 7 Août 2017 à 17h45.

Fin de réunion à 18h45.

Le Secrétaire de séance,
Gérard NEGRIER.

-